



**ACADÉMIE
DE NANCY-METZ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Moselle

Le Recteur de la région académique Grand Est
Recteur de l'académie de Nancy-Metz
Chancelier des universités

à

Division des Ecoles

Affaire suivie par :

Emilie BALTZ

Cheffe de bureau DE3

Tél : 03 87 38 63 54

Mél : ce.dsden57-de3@ac-nancy-metz.fr

1 rue Wilson

BP 31044

57036 METZ CEDEX 1

Mesdames et Messieurs les professeurs des écoles
s/c de Mesdames et Messieurs les IEN de
circonscription

Metz, le 17/10/2025

Réponse obligatoire pour le 5 décembre 2025

Concerne tous les agents ayant au moins un enfant à charge

Objet : Contrôle des conditions de versement du supplément familial de traitement (SFT) – année scolaire 2024-2025

Les conditions de maintien du supplément familial de traitement (SFT) sont soumises annuellement au contrôle de mes services concernant notamment, la situation familiale, la charge effective des enfants, la production d'un certificat de scolarité pour les enfants de plus de 16 ans, la non perception d'un avantage de même nature par l'autre parent agent public.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir compléter le formulaire dématérialisé de contrôle des conditions de versement du SFT sur le Portail Agent **COLIBRIS** et y joindre les pièces justificatives nécessaires à l'examen de leur situation, **pour le 5 décembre 2025**, délai de rigueur.

En l'absence de réponse de la part des personnels bénéficiaires, le **versement du SFT sera suspendu sur paye de février 2026** avec effet rétroactif au 1^{er} septembre 2025.

Je vous rappelle que toute modification dans la situation familiale des intéressés (naissance, mariage, divorce, ...), dans la situation professionnelle de leur conjoint ou dans la situation de leurs enfants de plus de 16 ans, doit être systématiquement et immédiatement portée à la connaissance du service gestionnaire chargé de la gestion du dossier individuel des intéressés.

De même, toute déclaration erronée fera l'objet d'une reprise du SFT avec effet rétroactif à la date de perte du droit au sft

Pour rappel, l'accès à Colibris s'effectue via le portail ARENA -> Structures et personnels -> Gestion RH -> Colibris – Portail des démarches ou via :

<https://portail-nancy-metz.colibris.education.gouv.fr>

Un webinaire d'informations sera organisé jeudi 6 novembre de 17h à 17h30 afin d'accompagner les agents dans la réalisation de cette démarche.

Les services de la DSDEN restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour le recteur, et par délégation
Par délégation,
Le Directeur Académique des services,
de l'éducation nationale,
Directeur des services départementaux
de l'éducation nationale de Moselle

Mickaël CABBEKE

